

Monsieur Xavier Moni
Président du SLF
Hôtel de Massa
Rue du fg Saint-Jacques
75014 Paris

Paris, le 2 avril 2020

ADELIC : Dispositif exceptionnel d'aide aux librairies

Cher Président, cher Xavier,

La fermeture des librairies du fait de la situation sanitaire dans le pays entraîne la quasi-disparition du chiffre d'affaires pendant toute la période de confinement. Pourtant, la plupart des dépenses de fonctionnement et celles de remboursement continuent de courir.

L'ADELIC doit apporter à la librairie son soutien financier de façon très forte pour permettre sinon de maintenir l'existant, au moins, dans la mesure de ses moyens, d'aider les librairies à pouvoir passer ce cap très complexe. Nous avons déjà, 16 mars dernier, annoncé le gel de tous les remboursements des librairies pour 6 mois.

Nous avons créé un dispositif rapidement opérationnel et simple de mise en œuvre. Celui-ci doit bien sûr ne pas faire doublon avec les autres mécanismes de soutien, celui des fournisseurs avec le report des échéances et celui de différentes structures publiques et financières (Etat, collectivités territoriales, banques, IFCIC et CNL).

Concernant les achats de livres, les charges de personnel, les remboursements d'emprunt, les échéances fiscales et sociales, différents mécanismes ont été mis en place comme évoqué ci-dessus. Les charges externes, elles ne sont pas concernées par ces derniers. Il apparaît que c'est à ce niveau que l'intervention de l'ADELIC sera la plus immédiatement déterminante.

Il a été procédé à une rapide étude sur le poids de ces dernières dans le chiffre d'affaires à partir de la base de données ADELIC qui recense les documents financiers, comptables et juridiques des librairies dans lesquelles l'ADELIC détient un compte courant associés. Un panel de 75 librairies, de taille et de situation très différentes sur la carte du territoire, a été constitué.

Ce panel représente un CA total de 127 millions d'euros. Le rapport charges externes ramené au CA est de 11,5% en moyenne. La moyenne de CA du panel est supérieure à la moyenne de CA constaté pour l'ensemble des aides de l'ADELIC ; la correction de ce biais ramène ce ratio à 11,2%.

L'ADELIC propose un dispositif exceptionnel lié à la crise sanitaire : prise en charge de la totalité des charges externes - hors, le cas échéant, les refacturations éventuelles de la holding contrôlant la librairie - estimées pendant toute la durée de confinement (avec un plafond fixé à

15% du CA et en tenant compte de la situation prévisionnelle de la trésorerie sur la période). La base de calcul est celle des éléments figurant dans les comptes du dernier exercice arrêté.

La période retenue s'appuie sur trois hypothèses de durée du confinement : 45, 60 et 75 jours. Si ce dernier va au-delà de la fin mai, il sera naturellement étudié un autre dispositif.

Il est d'abord ouvert aux librairies dans lesquelles l'ADELIC est, et, a été associée.

Une partie de l'aide pour certaines librairies pourra être apportée à titre exceptionnel sous forme de subvention tenant compte de leur capacité de remboursement, de leur importance sur le territoire et de leur qualité de travail de l'assortiment.

Le comité d'engagement de l'ADELIC, examinera périodiquement les dossiers de demande contenant tous les éléments (liste des pièces nécessaires en annexe) permettant de prendre une décision la plus objective possible. L'étude des dossiers et le début des versements de fonds pourront se faire à compter du moment où la visibilité sur la durée du confinement sera plus concrète. Une première hypothèse serait autour du 20/25 avril,

L'ADELIC pourrait, en fonction des dossiers, de leur nombre, et de la durée du confinement engager jusqu'à 5 M€ dans cette opération. La durée du confinement, le nombre de librairies qui seront déclarées éligibles, ainsi que divers autres paramètres feront varier le niveau d'intervention qui pourra être accordé.

Je vous prie de croire, Cher Président, Cher Xavier, à mes sentiments les meilleurs

Didier Grevel
Délégué Général

Éléments pour le dossier de demande ADELIC

Dispositif exceptionnel d'aide aux librairies

1/Sur la base du dernier exercice dont les comptes ont été approuvés :

- Détail de l'actif du bilan,
- Détail du passif du bilan,
- Détail du compte de résultat, dont détail des charges externes (loyer, abonnements, refacturation éventuelle de holding etc.)

2/ Tableau de la trésorerie au 29 février 2020 et au 31 mars,

Tableau de trésorerie mensuelle à la fin d'avril, mai, juin, juillet, août, septembre avec pour hypothèse pessimiste d'une reprise d'activité au 1^{er} juin (-30% pour ce premier mois)

Liste des emprunts bancaires (et CNL) et tableau d'amortissement,

Etat des reports des échéances des échéances de remboursement des emprunts obtenus,

Chiffrage des mesures prises et niveau de réduction généré par ces mesures en termes de charges de Personnel,

3/ Une lettre de demande estimant le besoin complémentaire aux autres dispositifs et présentant la librairie de manière synthétique.